



Conseil économique et social

Distr. restreinte
2 juillet 2007
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2007

5-7 septembre 2007

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

Costa Rica

Résumé

Le projet de descriptif du programme relatif au Costa Rica est présenté au Conseil d'administration pour examen et commentaires. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global pour la période 2008-2012, par un prélèvement de 3 millions de dollars sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et par un prélèvement de 2 millions de dollars sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2007/13.

** Conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration (E/ICEF/2006/5/Rev.1), le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF au plus tard six semaines après son examen à la session du Conseil. Il sera ensuite approuvé par le Conseil d'administration à sa première session régulière de 2008.



Données de base

(2005, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans (millions)	1,5
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	12
Insuffisance pondérale (% modérée et grave) (1996)	5
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (2005)	36
Taux d'assiduité dans l'enseignement primaire (%, garçons/filles)	–
Élèves terminant la cinquième année de scolarité (%) (2003)	92
Accès à de l'eau plus salubre (%) (2004)	97
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (%)	0,3
Enfants qui travaillent (%, mineurs âgés de 5 à 14 ans) (2002)	10
RNB par habitant (dollars des États-Unis)	4 590
Enfants de 1 an ayant reçu les trois doses du vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos (DTC3) (%)	91
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (%)	89
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (%)	89

* Des données supplémentaires concernant ce pays, sur les enfants et les femmes, sont disponibles sur le site <www.unicef.org>.

La situation des enfants et des femmes

1. Le Costa Rica est connu comme une nation démocratique stable n'ayant pas d'armée et comme un pays à revenu intermédiaire, connaissant un faible taux de mortalité infantile et un haut indicateur de développement humain. À ce titre, le Costa Rica est en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et le nouveau Gouvernement a ajouté le défi supplémentaire d'aller au-delà de ces objectifs avec des cibles élargies. Toutefois, ces dernières années, le Costa Rica a connu des difficultés à maintenir les avancements sociaux, et certains d'entre eux ont même régressé en raison de l'inégalité croissante qui affecte les groupes les plus vulnérables. Ces groupes comprennent les peuples autochtones, les immigrants, les enfants qui vivent ou travaillent dans la rue, les descendants d'Africains et les handicapés. L'inclusion, la mobilité sociale et la distribution équitable des ressources n'ont pas reçu suffisamment d'attention.

2. La société multiculturelle est en pleine transition démographique. Les peuples indigènes représentent 1,7 % de la population (63 876 personnes, recensement 2000), comprenant huit groupes ethniques qui affichent les plus bas indicateurs de développement social. Les descendants d'Africains représentent 1,9 % de la population (72 784 personnes) et ont bénéficié d'une plus grande mobilité sociale et d'une meilleure intégration.

3. Le Costa Rica continue à accueillir un grand nombre d'immigrants de Colombie, du Nicaragua et du Panama. Entre 1984 et 2000, le nombre de résidents nicaraguayens est passé de 3,7 % à 7,8 % de la population, et en 2004, 18 % des naissances étaient le fait de mères de nationalité étrangère. L'immigration intensive a eu des incidences sur la démographie du pays et sur les demandes aux services

sociaux. Si les immigrants contribuent positivement à l'économie, la majorité d'entre eux sont pauvres et peuvent avoir des difficultés à accéder aux services sociaux.

4. Malgré la croissance économique, les enfants ont été négativement affectés par l'exclusion sociale, des politiques sociales faibles et insuffisantes, un investissement social inégal, ainsi que par les questions d'efficacité dans la fourniture de services à l'ensemble des groupes de population. Les faiblesses du Système national de protection intégrale (Systema Nacional de Proteccion Integral, SNPI), fondé en 1997, et celles de sa mise en œuvre aux niveaux national, régional et local constituent également des défis.

5. Les enfants, notamment ceux appartenant à des groupes vulnérables, sont le plus touchés par les privations économiques, sociales et environnementales. Les enfants sont également confrontés à des risques plus élevés en raison du manque de protection contre des menaces telles que l'exploitation sexuelle, le travail des enfants, les mauvais traitements, le VIH/sida et le trafic des enfants, entre autres. Les secteurs clefs de la socialisation des enfants – familles, écoles et communautés, ainsi que certaines régions et localités géographiques – n'ont pas toujours été en mesure de se poser en environnements positifs et protecteurs, propices à l'apprentissage.

6. De 2000 à 2005, l'investissement social par habitant a baissé de 705 dollars à 685 dollars et reste à un niveau inférieur de 20 % à celui de la fin des années 70. Le Costa Rica a également perdu six places (à 48) dans l'*Indicateur du développement humain*. La distribution inégale des revenus dans le pays, telle que mesurée par le coefficient Gini, est passée de 0,374 en 1997 à 0,422 en 2006.

7. Le taux de pauvreté du pays est demeuré inchangé depuis 1994, à 20 % des ménages. Près de 25 % des enfants vivent dans la pauvreté. En 2006, 5,3 % des ménages étaient considérés comme extrêmement pauvres. Le pourcentage de ménages pauvres dirigés par des femmes est passé de 33,5 % en 2005 à 36,2 % en 2006. La pauvreté est concentrée dans les régions rurales, les zones côtières et urbaines. Une récente étude de l'UNICEF et du programme de l'État de la nation a estimé que la moyenne des ménages pauvres par canton est de 33,3 %, avec des extrêmes allant de 5 % à 68,6 %. Près de 90 % de la population autochtone vit dans la pauvreté. D'un autre côté, le Plan national du développement 2006-2010 propose de réduire la pauvreté de 16 % et de réduire les disparités régionales d'ici 2010. Cela peut conduire le pays vers un nouveau progrès social, y compris des objectifs de développement allant au-delà des objectifs du Millénaire pour le développement.

8. Le développement intégré des jeunes enfants fait face à des défis importants. Bien que le Costa Rica ait atteint un taux de mortalité de 9,71 par 1 000 naissances (2006), le taux doit être amélioré au niveau infranational, où dans certains cantons (des entités sous-provinciales), le taux de mortalité infantile est deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Près de 95 % des enfants âgés entre 1 et 3 ans n'ont pas accès à des garderies et à des activités d'éveil qui pourraient inclure les parents. Si le système de soins de santé est étendu, il ne couvre que 50 % des enfants âgés de 1 à 6 ans. Ces défis nécessitent le développement d'une politique sociale de la petite enfance intégrée avec la mise en œuvre d'actions visant à augmenter la couverture des services de garderies, à promouvoir les activités d'éveil et les capacités éducatives dans les ménages et à rétablir les systèmes de monitoring nutritionnel.

9. L'épidémie du VIH/sida augmente parmi les femmes et les jeunes. Malgré une faible prévalence du VIH/sida (0,3 %), le taux de mortalité a augmenté progressivement entre 1990 et 2005. En 1992, le ratio homme-femme dans la prévalence du VIH/sida était de 12,9 à 1 alors qu'en 2005 il était de 5,4 à 1, un changement qui indique une dramatique féminisation de l'épidémie. Il est estimé que 40 % des cas cumulés de sida durant les 10 dernières années ont touché principalement les jeunes. Pour remédier à ces faiblesses, le pays a créé une Commission nationale du sida dont les capacités doivent encore être renforcées. Le plan stratégique national du VIH/sida pour 2006-2010 a été approuvé avec l'appui du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Le pays doit améliorer la prévention du VIH/sida et l'éducation en matière de santé reproductive afin d'atteindre l'objectif 6 du Millénaire pour le développement.

10. Bien que le Costa Rica considère l'éducation comme l'un des principaux moyens de créer des chances conduisant à une meilleure qualité de vie, à la mobilité sociale et au développement social, tout le monde ne bénéficie pas de chances identiques dans le domaine de l'enseignement. Le système d'enseignement connaît également des difficultés d'ordre qualitatif (dans l'ensemble du système) et dans la couverture de son enseignement secondaire (trois adolescents sur cinq ne sont pas inscrits à l'école). Il existe également des difficultés dans les phases transitoires (école maternelle à primaire, primaire à secondaire et du troisième au quatrième degré), ce qui aggrave les mauvais résultats, les répétitions et les exclusions. Les indicateurs éducatifs dans les régions rurales, dans les écoles à classe unique et dans les territoires autochtones sont nettement inférieurs à ceux du niveau national. Par exemple, le nombre d'années d'enseignement est de 7,6 au niveau national, alors que la moyenne n'est que de 3,4 années pour les populations autochtones vivant à l'intérieur de leurs territoires. Le pays n'a pas réussi à appuyer sa vision de l'éducation par une politique nationale intégrée et inclusive.

11. Le Gouvernement a proposé une augmentation annuelle de 2,5 % de l'assiduité au niveau secondaire pour atteindre 89 % d'ici 2015 (Objectifs +). Pour atteindre ce but, le Gouvernement promeut le programme Avancemos (Avançons), qui fournit des transferts d'argent liquide (de 30 dollars à 100 dollars) aux adolescents pauvres pour leur permettre de poursuivre leurs études et d'obtenir leur diplôme. Cette initiative vise à casser le cycle de la pauvreté et à réduire le travail des enfants et des adolescents. Le Gouvernement promeut également le programme Etica, estética y ciudadanía (Éthique, esthétique et citoyenneté), qui vise à améliorer la qualité et l'attractivité de l'enseignement secondaire pour garantir l'achèvement des 200 jours de l'année scolaire en fournissant des capacités de développement pour les enseignants et en renforçant l'enseignement des arts, de la culture et des sports dans le curriculum.

12. La protection intégrée de l'enfant est un défi majeur pour le Costa Rica. Le pays a ratifié la plupart des traités internationaux, il a réalisé d'importants progrès en adoptant un cadre légal basé sur la Convention relative aux droits de l'enfant et vient de signer la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Toutefois, le Costa Rica n'a pas réalisé suffisamment de progrès pour prévenir la violence sociale, pour réduire les violations sérieuses des droits (exploitation sexuelle à but commercial, mauvais traitements, travail des enfants et trafic d'enfants, entre autres) et pour réduire la vulnérabilité face aux désastres naturels. Les maternités précoces sont un frein à la scolarité et à l'accès à d'autres

chances de progrès des adolescentes (20 % des naissances sont le fait de mères de moins de 19 ans), et leurs droits doivent être protégés.

13. La violence à l'égard des femmes et des enfants est une source d'inquiétude sérieuse. De 2000 à 2001, le nombre de cas déclarés de violence conjugale et de demandes de protection a augmenté de 25 %. En 2004, 21 % de tous les cas déclarés de violence conjugale concernaient des enfants de moins de 14 ans. Bien que le pays ait reconnu le problème de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, les mesures préventives et l'attention aux droits des victimes ont été insuffisantes.

14. Le travail des enfants demeure une violation des droits. Un enfant sur dix (113 523) travaillait en 2002. Environ 44 % d'entre eux avaient moins de 15 ans – en dépit d'une loi interdisant le travail des enfants de moins de 15 ans. Près de 51,7 % des enfants qui travaillent vont également à l'école. Au total, 54 170 adolescents (27 %) n'ont ni étudié ni travaillé en 2002. Ils ont été 44,1 % à avoir quitté l'école, ce qui augmente leurs risques sociaux. Les enfants de milieux autochtones, pauvres et ruraux sont les plus touchés. La situation ne s'est pas améliorée en dépit des programmes et des politiques mis en œuvre au cours des 12 dernières années.

15. Bien que les sports, la culture et les loisirs soient essentiels pour le développement des enfants et des adolescents, et pour la protection et la prévention de la violence, l'État n'a pas réussi à inclure ces domaines dans ses politiques, et celles qui existent ne sont pas intégrées. Il n'existe pas assez de programmes traitant de ces problèmes. De plus, des faiblesses persistent dans l'information et la gestion, et dans l'infrastructure et les capacités de ressources humaines (seuls 14 % de tous les centres d'enseignement ont des professeurs d'éducation physique). En 2004, le pays a assigné à peine 0,78 % de son investissement social dans ce domaine.

16. Le Plan de développement du Gouvernement, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les recommandations du Comité des droits de l'enfant ont émis plusieurs suggestions pour progresser : renforcer le SNPI; surmonter les manquements des politiques universelles et ciblées relatives aux enfants; améliorer les capacités des institutions publiques, générer un savoir et une prise de conscience sur les questions liées à l'enfance; promouvoir une plus grande participation citoyenne en demandant la réalisation des droits; et incorporer des pratiques culturelles non discriminatoires et des stratégies innovatrices pour compenser la réduction de la coopération internationale (qui a diminué de 18 % pour le Costa Rica entre 1990 et 1999, contre une réduction globale de 5 %).

17. Le programme de coopération propose de renforcer les capacités nationales institutionnelles et celles des divers acteurs sociaux en promouvant des environnements protecteurs et l'égalité des chances pour tous les enfants.

Principaux résultats obtenus et enseignements tirés de la coopération précédente, 2003-2007

Principaux résultats obtenus

18. Des informations stratégiques sur les enfants, fournies par l'UNICEF, en alliance avec les centres académiques et de recherche les plus prestigieux du pays,

ont permis au Gouvernement de prendre des décisions politiques averties en renforçant les programmes relatifs aux enfants, et ont aussi permis à l'État et à la société civile de surveiller les progrès que le pays doit réaliser pour atteindre ses engagements nationaux et internationaux à l'égard des enfants. Par exemple, le rapport *État des droits des enfants au Costa Rica*, publié régulièrement, ainsi que d'autres rapports, comme *Enfants autochtones au Costa Rica : leur droit à la santé et à l'éducation*, influencent non seulement la politique publique mais encouragent également les services des soins de santé, les institutions locales et les gouvernements municipaux à mieux centrer leur attention sur les enfants. Par exemple, le programme *Avancemos* a utilisé des informations clefs pour identifier sa population cible durant la phase pilote, et pour la première fois, les 81 gouvernements municipaux du pays ont été capables de mesurer leur progrès en matière de protection des droits de l'enfant.

19. L'assistance technique et les conseils de l'UNICEF ont facilité l'adoption et la mise à disposition de ressources pour réformer et restructurer l'Institut national pour le bien être de l'enfance « Patronato Nacional de la Infancia (PANI) ». L'objectif du PANI est de promouvoir une nouvelle manière de fournir des services, basée sur les soins et la prévention, qui sera utilisée dans 13 bureaux locaux et deux nouveaux bureaux régionaux, pour être graduellement étendue à toutes les régions. Le renforcement du PANI est le premier pas en vue de sa transformation en autorité phare sur les droits de l'enfant et en cheville ouvrière de la protection intégrée de l'enfance.

20. En 2003, à la demande du Gouvernement, l'UNICEF a conçu une stratégie innovatrice pour renforcer la communauté de base du SNPI afin d'accroître la prévention de la violence et les capacités de protection sociale dans l'ensemble du pays. L'ancien Gouvernement et le Gouvernement actuel ont adopté cette stratégie. Leurs principales contreparties, soit le Département national du développement communautaire et la Confédération nationale du développement communautaire, ont, pour la première fois, formellement inclus les droits de l'enfant dans leurs programmes. Les comités locaux de sauvegarde (Comités Tutelares), dont le nombre a augmenté, passant de 30 à 320, et les Conseils locaux de protection (Juntas Locales de Proteccion) et 1 500 chefs de communauté formés, se sont joints au programme de la protection de l'enfance en utilisant cette stratégie basée sur les communautés. L'un des plus grands succès a été l'augmentation des programmes pour la petite enfance, de 4,5 % en 2001 à environ 13 % en 2003, comme mentionnée dans l'examen à mi-parcours.

21. Le projet Desafios (Défis), soutenu par l'UNICEF, le Fonds de développement social et des subventions familiales et le Ministère du travail et de la sécurité sociale, ont eu un impact important dans l'investissement social en améliorant les pratiques d'évaluation des programmes cibles du fonds. En conséquence, le Gouvernement a amélioré l'efficacité et l'équité de l'investissement social. De plus, le Ministère de la planification a adopté l'Info Costa Rica de l'UNICEF en tant qu'un instrument de surveillance et d'évaluation de ses programmes de réduction de la pauvreté, permettant des investissements sociaux mieux ciblés.

Enseignements tirés

22. Les faits montrent que pour garantir une protection nationale des droits de l'enfant pour tous, le pays a besoin d'un SNPI intégré, bien coordonné, participatif, décentralisé et efficace. Le pays doit également faire des progrès en liant des politiques universelles et ciblées et leur mise en œuvre aux niveaux national, régional et local, et doit également améliorer la coordination interinstitutionnelle et renforcer la communauté de base (les comités de sauvegarde et les conseils de protection locale). L'État doit aussi incorporer les gouvernements municipaux de manière à établir des responsabilités territoriales pour le développement d'environnements protecteurs. Finalement, les institutions clefs, comme le PANI, doivent être renforcées afin d'améliorer la gestion et garantir une meilleure efficacité du Conseil national de l'enfance et de l'adolescence (Consejo Nacional de la Ninez y la Adolescencia, CNNA).

23. Selon l'examen de mi-parcours, entre 2000 et 2004, l'UNICEF a fait la promotion d'un programme pour augmenter la couverture des soins de la petite enfance. Bien que l'initiative ait été un succès, elle n'a pas été complètement institutionnalisée en raison de l'absence d'une politique d'état garantissant sa viabilité. À l'heure actuelle, le pays a besoin d'une politique spécifique pour les soins de la petite enfance, moyennant l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'impact du programme, ainsi que la participation de la communauté.

24. Le bureau du pays, par son approche des droits de l'homme, a permis d'influencer les politiques publiques, ainsi que la conception, l'exécution et l'investissement des programmes clefs en faveur de l'enfance. La valeur de la coopération de l'UNICEF était basée sur une production stratégique de savoir, sur le suivi de la mise en œuvre du cadre légal international, sur une assistance technique de première qualité, en combinant le savoir national avec l'expertise internationale de l'UNICEF, et sur le développement d'alliances stratégiques avec d'autres agences des Nations Unies et d'autres alliés. Comme il est signalé dans l'examen de mi-parcours, de tels efforts doivent être complétés par la mobilisation sociale afin d'améliorer la supervision et la surveillance des droits de l'enfant.

Le programme de travail, 2008-2012

Tableau budgétaire récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programmes</i>	<i>Ressources régulières</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Développement de l'enfance et enseignement de qualité	1 275	800	2 075
Environnements protecteurs et politiques sociales efficaces	1 275	1 200	2 475
Coûts transversaux	450		450
Total	3 000	2 000	5 000

Processus de préparation

25. La préparation du programme du pays a coïncidé avec le développement du PNUAD. Une large variété de représentants du Gouvernement et de la société civile a été impliquée dans le processus de consultation. Les contreparties politiques clefs sont le Ministère de la planification et le Ministère des affaires étrangères. La proposition a été également présentée au CNNA, aux institutions financières internationales, aux représentants du secteur privé et aux Ambassadeurs du Conseil d'administration de l'UNICEF. Par le biais de réunions et d'ateliers, l'UNICEF a consulté les contreparties traditionnelles, les ministères, les organisations communautaires et celles de la société civile.

Objectifs, principaux résultats attendus et stratégies

26. Le programme veut soutenir le pays en mettant en œuvre des accords nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'enfant et en promouvant des environnements protecteurs et l'égalité des chances pour tous les enfants. Il veut également promouvoir l'application efficace du cadre légal, l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques, la réduction des disparités sociales et une participation élargie des citoyens.

27. Tenant compte du Plan de développement du Gouvernement, du PNUAD et des recommandations du Comité sur les droits de l'enfant, le programme du pays a proposé les objectifs suivants dans le but de contribuer à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et le plan stratégique de mi-parcours de l'UNICEF : a) consolider et renforcer le SNPI aux niveaux national, régional et local; b) concevoir et mettre en œuvre une politique de l'enfance à long terme orientée vers les soins de la petite enfance, en insistant sur les populations les plus pauvres et souffrant d'exclusion; c) augmenter et améliorer l'investissement social à l'intention des enfants; d) augmenter la couverture, la qualité et la pertinence de l'enseignement public; e) renforcer les institutions publiques qui ont un impact sur la vie des enfants; et f) promouvoir la participation des citoyens.

28. Pour avoir un impact sur les situations critiques touchant les enfants, le programme du pays appuiera le Gouvernement pour atteindre les résultats suivants d'ici 2012 :

a) Douze pour cent des enfants âgés de 2 à 7 ans recevront des soins intégrés pour la petite enfance (nourriture, protection contre la violence et activités d'éveil), avec emphase sur les familles et les groupes souffrant d'exclusion;

b) Cent quarante mille adolescents pauvres et souffrant d'exclusion recevront des revenus additionnels (transferts d'argent liquide conditionné) afin de les encourager à suivre et à terminer leur scolarité secondaire et leur permettre d'acquérir des compétences pour une meilleure qualité de vie;

c) Permettre à 40 % des adolescents des zones à haut risque de VIH/sida d'accéder à des services de santé et de prévention du VIH/sida qui mettent les adolescents au premier plan;

d) Offrir des logements protégés créés par le PANI, les gouvernements municipaux, les conseils locaux de protection, les comités locaux de sauvegarde et

d'urgence à 50 % des enfants, en mettant l'emphasis dans les zones où ces derniers sont les plus vulnérables;

e) Renforcer le CNNA et ses entités en leur donnant la capacité de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de prévention et de soins, garantissant les droits de l'enfant, dans le cadre du SNPI;

f) Un investissement social à l'intention des enfants avec un système de surveillance et d'évaluation qui permette de définir des priorités en vue d'une redistribution plus efficace, plus effective et plus équitable des ressources.

29. La stratégie de coopération propose deux composantes : a) le développement de l'enfant et la qualité de l'enseignement; et b) environnements protecteurs et politiques sociales efficaces. Afin d'atteindre les résultats mentionnés ci-dessus, la priorité stratégique doit être accordée à : a) l'appui et les alliances, ainsi que l'engagement avec le secteur privé; b) renforcement des capacités institutionnelles; c) communication sociale pour les droits de l'enfant; et d) mobilisation et participation des enfants.

30. L'appui, les alliances et l'engagement avec le secteur privé permettront de promouvoir d'autres alliances et des opportunités de collectes de fonds par le biais d'un plan stratégique visant à mobiliser les donateurs nationaux et internationaux ainsi que le secteur privé afin de générer d'autres ressources. Il faudra établir un lien étroit avec les résultats programmatiques, afin de faciliter les alliances avec les agences bilatérales et internationales et le secteur privé. L'UNICEF travaillera étroitement avec d'autres agences des Nations Unies sous l'égide du PNUAD.

31. Le renforcement des capacités institutionnelles appuiera les institutions sociales publiques, y compris les gouvernements municipaux et les organisations sociales, moyennant un renforcement du processus de gestion sociale et en particulier la planification, la programmation organisationnelle, la budgétisation et la gestion des systèmes informatiques, afin d'augmenter l'efficacité et l'effectivité des programmes pour les enfants. Ceci comprend les procédures de politique publique, judiciaire et administrative et le soutien aux programmes du Gouvernement. L'UNICEF fournira la contribution technique et partagera sa connaissance internationale et son expérience avec les partenaires.

32. La communication pour le droit des enfants appuiera la mise en œuvre de stratégies de communication plaçant les questions liées à l'enfance à l'agenda national, en créant une plus grande prise de conscience et une demande pour les droits de l'enfant, en promouvant des changements d'attitudes et de comportements positifs, et en publiant les succès du programme. Ce secteur appuiera également les contreparties dans le processus de mobilisation sociale, en élaborant des campagnes médiatiques, en promouvant des alliances avec les médias; la formation de journalistes et de fonctionnaires et le monitoring de la couverture médiatique; ainsi qu'en produisant et en diffusant du matériel médiatique et éducatif.

33. La mobilisation et la participation sociale soutiendront les institutions gouvernementales et les organisations sociales et communautaires en incluant la participation des citoyens dans les programmes et les politiques, y compris celle des enfants. Ce secteur promouvra des stratégies nationales en créant et en soutenant des réseaux locaux, régionaux et nationaux des comités de sauvegarde et des conseils locaux de protection. Cette sous-composante construira des capacités dans les gouvernements municipaux et les organisations communautaires de la protection de

l'enfance, en promouvant leur plus grande participation. L'information et la formation seront offertes à ces acteurs dans le suivi de la mise en œuvre des droits de l'enfant.

34. Le programme de coopération mettra en œuvre une approche inclusive et posera des priorités dans la réduction des disparités et de la pauvreté en fonction, parmi d'autres facteurs, du sexe, de l'appartenance ethnique, des handicaps et des régions géographiques. De plus, le programme promouvra le respect de la diversité et soutiendra les processus de surveillance par les citoyens, pour passer de la phase du diagnostic et de l'établissement de rapports, à celle de la création de solutions qui conduiront à une meilleure formulation et une meilleure mise en œuvre des programmes liés à l'enfance.

Liens avec les priorités nationales et le PNUAD

35. Le programme de l'UNICEF s'aligne sur les stratégies du PNUAD et sur le Plan de développement du Gouvernement, et fait la promotion d'un Costa Rica comme un pays développé d'ici 2021 par la mise en place d'une société moderne, inclusive et démocratique, bénéficiant de l'égalité des chances. Le PNUAD introduit cinq secteurs d'action stratégiques correspondant aux priorités du Gouvernement dans les secteurs des politiques sociales et économiques, de la réforme des institutions et de la viabilité environnementale : a) développement humain inclusif, durable et équitable; b) politique publique; c) participation citoyenne; d) pratiques socioculturelles; et e) viabilité environnementale. Le programme proposé est directement lié aux interventions et aux stratégies mises en évidence dans les politiques sociales et les autres initiatives du Gouvernement, telles que mentionnées dans le Plan de développement du Gouvernement.

Liens avec les priorités internationales

36. En relation avec la Déclaration du Millénaire et ses objectifs, le programme de l'UNICEF pour le Costa Rica incorpore les zones prioritaires suivantes : survie et soins de la petite enfance, enseignement et égalité des chances, VIH/sida et protection; et promotion de politiques publiques dans chacun de ces secteurs. Ces secteurs sont interconnectés avec les objectifs 1, 2, 3, 4 et 6 du Millénaire pour le développement, en particulier pour les populations souffrant d'exclusion comme les autochtones et les descendants d'Africains. Le programme tient également compte de l'appel international de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et du rôle de l'UNICEF dans les pays à revenu intermédiaire, et insiste sur le contrôle de la réalisation des recommandations du Comité des droits de l'enfant et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des objectifs d'« Un monde digne des enfants ». Les priorités du programme sont également en phase avec les efforts menés par le Costa Rica pour atteindre les objectifs de l'éducation pour tous et les engagements sur l'éducation régionale.

Éléments du programme

37. Le programme du pays 2008-2012, « Environnements protecteurs et égalité des chances pour tous les enfants », s'organise en deux parties : a) développement de l'enfant et enseignement de qualité; et b) environnements protecteurs et politiques sociales efficaces.

38. L'élément développement de l'enfant et enseignement de qualité compte trois sous éléments. Le premier, développement de la petite enfance, appuiera le programme sur la nutrition des enfants et le développement du Ministère de la santé en renforçant et en augmentant la couverture et la qualité des garderies, la nutrition, le développement psychosocial et les programmes d'activités d'éveil pour les enfants de 2 à 7 ans, ainsi que les compétences des parents. Il soutiendra également la gestion, la surveillance et l'évaluation des services fournis par les centres de nutrition et du développement de l'enfant, les foyers communautaires et les autres unités de soins. En coordination avec les organisations non gouvernementales (ONG), les familles et les communautés, l'UNICEF contribuera au développement et à l'adoption de politiques non discriminatoires à l'égard des enfants, en permettant aux services de toucher les populations souffrant le plus d'exclusion.

39. L'UNICEF travaillera avec des partenaires pour améliorer le ciblage des bénéficiaires et le partage d'expériences rentables de développement de l'enfant dans les efforts visant les populations souffrant d'exclusion. La composante promouvra également les changements de comportement par la mise à disposition, aux familles, aux tuteurs et aux communautés, de savoir et d'outils sur l'alimentation et sur les activités d'éveil psychosocial et intellectuel. Dans le cadre de l'alliance entre la Banque de développement interaméricaine, le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'UNICEF, et avec le Secrétariat des politiques nationales sur l'alimentation et la nutrition, l'UNICEF promouvra la création d'une autorité nationale interinstitutionnelle, qui comprendra des représentants des secteurs de la santé, de la lutte contre la pauvreté et de l'enfance, pour mettre en œuvre le Plan national visant l'éradication de la malnutrition infantile. Cette sous-composante cherchera à rétablir le Système national de surveillance de la nutrition pour que les ressources puissent toucher de façon plus efficace et plus équitable les populations souffrant modérément et fortement de malnutrition.

40. La seconde sous-composante, l'enseignement secondaire universel, appuiera le pays en augmentant son investissement en matière d'éducation de 6 à 8 % du produit intérieur brut dans le but de rendre l'enseignement secondaire universel et de meilleure qualité et d'y améliorer la parité des sexes. Ce secteur cherchera à aider les adolescents les plus vulnérables à rester à l'école et à y retourner s'ils l'ont quittée. La promotion des compétences et le développement holistique constitueront une stratégie essentielle. L'assistance technique sera fournie au Gouvernement et aux organisations locales afin d'améliorer l'enseignement primaire aux groupes souffrant d'exclusion – les handicapés, les immigrants, les autochtones, les descendants d'Africains et les réfugiés – en insistant sur les périodes de transition entre les niveaux, entre la maternelle et le primaire et le primaire et le secondaire. De plus, l'UNICEF encouragera l'inclusion de la prévention des désastres naturels et une réaction adaptée dans le système d'éducation.

41. L'UNICEF soutiendra les initiatives, Etica, estetica y ciudadanía et Avancemos. À propos de cette dernière, l'UNICEF aidera les organisations

communautaires à identifier les adolescents ayant besoin de services d'enseignement. Le soutien sera apporté pour la recherche sur les transitions et les services les plus appropriés pour les populations ciblées. La coopération aidera également à apporter des innovations éducatives dans les salles de classe et l'administration, et à renforcer les autres possibilités d'enseignement.

42. La troisième sous-composante, la prévention du VIH/sida, renforcera la réponse nationale en matière de prévention, de soutien aux femmes et aux jeunes, d'accès universel aux soins et de prévention de la transmission verticale. La sous-composante soutiendra les Ministères de la santé et de l'éducation à mettre sur pied des services accueillants qui fourniront information et conseils sur la prévention du VIH/sida. Ceci se fera en formant le personnel de santé à éliminer les pratiques discriminatoires et en formant les enseignants à fournir les informations appropriées aux adolescents et aux jeunes, dans le but de modifier les pratiques sexuelles à risques, et à se concentrer sur les pratiques d'entraide. L'UNICEF fournira au pays des informations stratégiques pour garantir une couverture large d'actions préventives durables. Le programme préconisera une plus grande visibilité du VIH/sida dans l'ordre du jour national et l'augmentation du budget pour la prévention. Dans le cadre du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, les « trois principes » et les « quatre Ps », l'UNICEF contribuera au renforcement de la Commission nationale sur le sida et au suivi du Plan stratégique national, à l'approbation de la loi sur le VIH/sida et à la mise en œuvre d'un système de surveillance et d'évaluation. De plus, le bureau appuiera la recherche sur les enfants infectés par le VIH/sida, en fournissant des informations correctes et en temps opportun sur l'épidémie afin d'améliorer le processus décisionnel.

43. La seconde composante, environnements protecteurs et politiques sociales efficaces, comprend trois sous-éléments. Le premier, renforcement du SNPI, garantira le fonctionnement adéquat du SNPI et de ses acteurs clefs : PANI, CNNA, les institutions du Gouvernement et les organisations sociales, ainsi que les comités de sauvegarde et les conseils locaux de protection. Les efforts seront centrés sur le CNNA, en renforçant les capacités dans la conception de politiques et de programmes nationaux de prévention et de soins, et de protection des droits de l'enfant. L'UNICEF soutiendra la création d'une politique nationale garantissant le fonctionnement efficace du SNPI aux niveaux national, régional et local, de manière à ce que les institutions incorporent des approches respectueuses des droits de l'homme et basées sur la gestion des résultats. L'UNICEF aidera à construire les capacités de gestion du Secrétariat technique dans le domaine du suivi, de la surveillance et de l'évaluation des progrès du CNNA, et soutiendra la création de savoir-faire.

44. Le second sous-élément, la protection sociale intégrée, couvre deux secteurs principaux : a) soutien aux politiques sociales universelles et programmes de prévention incluant l'enseignement, la culture, les loisirs et les sports; et b) politiques et programmes sociaux ciblés permettant l'intégration de programmes universels à l'intention des enfants pauvres et vulnérables. Pour les groupes migrants, le sous-élément promouvra l'incorporation d'approches binationales, en particulier pour les populations Gnobe (autochtones) et nicaraguayennes. Pour ces groupes, la protection est renforcée moyennant leur accès aux services de base de santé, d'enseignement et de sécurité sociale, ainsi que par la non-discrimination et leur intégration dans la société costa-ricienne. En collaboration avec le Département national du développement communautaire et la Confédération nationale du

développement communautaire, l'UNICEF promouvra une stratégie de renforcement des capacités pour les communautés de base du SNPI, par la constitution et la viabilité des comités de sauvegarde. En coordination avec le PANI, la coopération renforcera les conseils locaux de protection et la mise en œuvre de services améliorés. L'UNICEF fournira l'assistance et des contributions techniques (Costa Rica Info) aux gouvernements municipaux pour l'incorporation de la protection de l'enfance dans leurs plans annuels d'exploitation, en créant des zones géographiques de responsabilité dans la protection. Le sous-élément encouragera le développement de « systèmes locaux de protection », qui, en vertu du concept des « environnements protecteurs », préviendront la violation des droits de l'enfants – ceux relatifs aux abus, à l'exploitation sexuelle, au travail des enfants, aux grossesses d'adolescentes et à la discrimination, entre autres – aux niveaux régional et local, et dans les communautés. Le soutien permanent au Plan national de la prévention de la violence et de la promotion de la paix sociale revêt une importance particulière dans ce sous-élément.

45. Le troisième sous-élément, politiques sociales efficaces et investissement dans l'enfance, soutiendra le Ministère de la planification dans le monitoring et l'évaluation des objectifs sociaux, des actions stratégiques et des buts du Gouvernement et en améliorant l'efficacité et l'équité de l'investissement social aux niveaux national, régional et local, ainsi que la transparence et la responsabilité. L'UNICEF fournira la coopération technique pour soutenir une gestion axée sur les résultats comprenant une approche respectueuse des droits de l'homme. Ceci inclura des moyens pour un suivi trimestriel des plans annuels d'exploitation et des contributions en faveur de la réalisation des objectifs de mi-parcours du plan de développement du Gouvernement. Le sous-élément promouvra la création d'un réseau d'évaluation, tel que défini avec le Gouvernement, et appuiera les évaluations de programmes en faveur de l'enfance.

46. L'ensemble du programme du pays intègre une approche respectueuse des droits de l'homme et une gestion axée sur les résultats. De plus, il y aura trois questions interdisciplinaires : création de savoir, surveillance et évaluation, et intégration d'une démarche soucieuse de la parité des sexes.

47. La création de savoir stratégique constituera le fondement d'une politique publique et d'une prise de décisions programmatique, qui inclura l'établissement de références de base aux niveaux national et local, et pour la création d'initiatives dans les secteurs de la communication, pour l'engagement avec le secteur privé, et pour la mobilisation sociale. L'UNICEF continuera à œuvrer en tant que pourvoyeur de savoir en élargissant son réseau d'institutions académiques et de recherche.

48. Le monitoring et l'évaluation apporteront des contributions à tous les niveaux du programme. Au niveau national, cela impliquera un suivi des progrès du pays dans la réalisation des objectifs internationaux et nationaux pour les enfants.

49. L'intégration d'une démarche soucieuse de la parité des sexes soulignera les différentes expériences et les défis rencontrés par les garçons et les filles dans chaque sous-élément. En alliance avec l'Institut national des affaires féminines, la coopération générera des données statistiques axées sur les sexes, la participation des femmes et des programmes préconisant le développement intégral des femmes et des fillettes, en insistant sur la prévention des grossesses précoces.

Principaux partenariats

50. Aux niveaux national, régional et local, l'UNICEF coopèrera avec les institutions gouvernementales, les ONG, les organisations religieuses et les structures communautaires, pour développer des interventions innovatrices, efficaces et viables pour la protection des droits de l'enfant. Les principaux partenaires du Gouvernement sont ceux assignés à l'UNICEF dans les secteurs cibles : le Ministère de l'éducation, le Ministère du logement et le secteur social, le Ministère de la Justice, le PANI, le Ministère de la santé et le Ministère des politiques et de la planification économiques. Aux niveaux régional et cantonal, l'UNICEF concentrera ses efforts avec les gouvernements municipaux, le Département national du développement communautaire, la Confédération nationale du développement communautaire, la Commission nationale sur la prévention des urgences, et la Commission nationale du sida. Le travail stratégique sera également mené avec les institutions académiques les plus prestigieuses du Costa Rica.

51. Dans le cadre du PNUAD, l'UNICEF renforcera la coordination, la collaboration et des initiatives communes avec les agences des Nations Unies dans des domaines variés comme l'éducation, la santé, la nutrition, l'immigration et la protection des réfugiés, entre autres. Les exemples de telles collaborations comprennent : le PAM, l'Organisation panaméricaine de la santé et la Banque interaméricaine de développement (pour le Plan d'action de nutrition); le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (sur la pauvreté et l'inégalité); le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (sur la jeunesse, le VIH/sida et la santé reproductive); l'UNESCO et l'Organisation internationale du Travail (sur l'enseignement et le travail des enfants); l'Organisation internationale pour les migrations (sur les immigrants); et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (sur les réfugiés). L'UNICEF préconisera des programmes communs pour maximiser les ressources et renforcer la coopération des Nations Unies, dans le contexte de la réforme des Nations Unies.

52. De plus, l'UNICEF encouragera des alliances avec des délégations diplomatiques, des institutions financières internationales, le secteur privé et des donateurs afin de promouvoir la coopération horizontale et d'augmenter l'accès aux ressources humaines et financières. Un effort sera fait pour partager les expériences à succès avec les pays voisins.

Suivi, évaluation et gestion du programme

53. Cette fonction se fera d'entente avec le PNUAD, et inclura des processus de planification annuelle, de contrôle et d'évaluation des thèmes du programme stratégique du pays et des sessions formelles et périodiques pour évaluer les progrès et les difficultés rencontrées, et prendre les mesures correctives. Ces processus du PNUAD sont alignés sur les objectifs de contrôle et d'évaluation du Millénaire pour le développement, qui sont mesurés en utilisant le Costa Rica Info (également utilisé par le PNUD). L'emphase sera mise sur l'aide au Gouvernement pour la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits de l'enfant, et des efforts additionnels seront requis pour surveiller la Convention des Nations Unies relative aux personnes handicapées.

54. Les contreparties du Gouvernement pour la surveillance et l'évaluation incluront le Ministère de la planification et les ministères associés, ainsi que les institutions nationales et les ONG, qui coordonneront leurs actions avec le Ministère des affaires étrangères. Au niveau technique, des sessions de travail périodiques auront lieu avec les contreparties chargées de la mise en œuvre du programme du pays, et culmineront lors de la réunion d'évaluation annuelle. La surveillance du programme sera guidée par les indicateurs clefs de progrès lié à chaque résultat.
